



apec

**Association
intercommunale pour
l'épuration des eaux usées
de la Côte**

Préavis no 21

relatif

**à l'octroi d'un crédit destiné à financer
le remplacement des vis de relevage
des boues biologiques**

Gland, le 10 août 2019.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Préambule

Les deux vis de relevage des boues biologiques sont situées au milieu de l'installation entre les deux grands bassins circulaires.



Il s'agit de vis d'Archimède permettant la recirculation des boues dans les bassins de la biologie qui assure la dégradation de la pollution dans le cycle de l'eau.

Ces deux parties mécaniques, datant de l'origine de la station d'épuration (1980), ont déjà été révisées et contrôlées par le passé. S'agissant d'éléments indispensables au bon fonctionnement de l'installation et à la qualité des eaux, ces dernières doivent faire l'objet d'un nouvel entretien.

Les variantes

Cet entretien ne peut se réaliser soit par :

- la mise hors service d'une des vis (l'une après l'autre) qui est envoyée en révision dans les ateliers puis remise en place ;
- le remplacement des deux vis.

La solution retenue

Au vu de la charge actuelle de la station d'épuration, la mise hors service d'une chaîne de biologie sur un laps de temps de plusieurs semaines n'est plus envisageable. Dès lors, le Comité de Direction s'est prononcé en faveur du remplacement des vis dans le cadre d'une opération "coup de poing". La conception de la STEP permettra la mise en place de pompes provisoires afin d'assurer le fonctionnement de la biologie pendant cette opération et de ne pas provoquer de perte de la capacité de traitement.

Le coût

Etabli par notre mandataire sur la base d'offres, le coût peut se résumer comme suit :

Travaux préparatoires	3'400.00
Remplacement vis no 1	51'925.00

Remplacement vis no 2	49'675.00
Automatisation	15'800.00
Honoraires pour étude et direction des travaux	12'500.00
Divers et imprévus	12'100.00
Total travaux HT	145'400.00
TVA 7,7 %	11'200.00
Total travaux TTC	156'600.00

Le financement

Le financement de ces travaux sera assuré par les disponibilités de l'association par l'intermédiaire du compte no 9102.02.

L'amortissement

Cette dépense sera amortie sur une période de cinq ans.

Conclusions :

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu - le préavis no 21 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques ;
- ouï - le rapport de la commission technique ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- I. - d'accorder le crédit de CHF 156'600.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

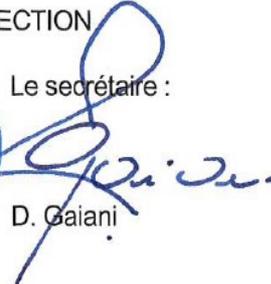
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :


Y. Reymond



Le secrétaire :


D. Gaiani